

0791029P  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI  
37 BOULEVARD LESCURE  
79302 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549743311

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 33  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 22  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/01/2019  
Réuni le : 07/02/2019  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-16 - Contrat SACEM  
Sur proposition du chef d'établissement adjoint, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à poursuivre la mise en oeuvre du contrat avec la SACEM pour les redevances d'auteur. L'acte relatif à ce contrat datant de 1997 n'a pu être retrouvé.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0791029P  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI  
37 BOULEVARD LESCURE  
79302 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549743311

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 29

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/01/2019

Réuni le : 07/02/2019

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-12 : ISS - Contrat de Saniprévention - ISS HYGIENE ET PREVENTION

Sur proposition du chef d'établissement adjoint, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et exécuter le contrat avec la société ISS HYGINE ET PREVENTION pour la détection, la destruction et la prévention des parasites (nuisibles).

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0791029P  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI  
37 BOULEVARD LESCURE  
79302 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549743311

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/01/2019

Réuni le : 07/02/2019

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-14 : Convention marché Fournitures de bureau - AGAPE79

Sur proposition du chef d'établissement adjoint, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et exécuter la convention d'adhésion au groupement de commandes de fournitures de bureau du 1er janvier au 31 décembre 2019, renouvelable trois années supplémentaires.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

0791029P  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI  
37 BOULEVARD LESCURE  
79302 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549743311

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/01/2019

Réuni le : 07/02/2019

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-15 : AGAPE - Convention marché Produits d'entretien

Sur proposition du chef d'établissement adjoint, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et exécuter la convention d'adhésion au groupement de commandes de produits d'entretien du 1er janvier au 31 décembre 2019, renouvelable trois années supplémentaires.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0791029P  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI  
37 BOULEVARD LESCURE  
79302 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549743311

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/01/2019

Réuni le : 07/02/2019

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 3

Libellé de la délibération :

S3-10 : Convention région - Fourniture électricité (marché région Nouvelle Aquitaine)

Sur proposition du chef d'établissement adjoint, le conseil d'administration autorise :

-l'adhésion du lycée Léonard de Vinci au groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

-la signature de la convention constitutive du groupement,

-le lycée Léonard de Vinci à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz...) proposés par le groupement de commandes suivant les besoins du lycée Léonard de Vinci.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0791029P  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI  
37 BOULEVARD LESCURE  
79302 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549743311

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/01/2019

Réuni le : 07/02/2019

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-08 : Convention UNIS CITE (Intervention de services civiques pour le projet tri des déchets)  
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de partenariat avec la Région Nouvelle Aquitaine et l'association Unis-Cités pour l'accueil de jeunes en service civique au sein du lycée sur les missions définies dans la convention.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0791029P  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI  
37 BOULEVARD LESCURE  
79302 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549743311

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/01/2019

Réuni le : 07/02/2019

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-11 : ERCO - Contrat de maintenance matériel de cuisine

Sur proposition du chef d'établissement adjoint, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer et exécuter le contrat avec la société ERCO pour la maintenance du matériel de cuisine...

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0791029P  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI  
37 BOULEVARD LESCURE  
79302 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549743311

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Voyages scolaires : Financement participatif pour le projet Défi solaire Occitanie => TOULOU

E

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 22

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/01/2019

Réuni le : 07/02/2019

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise le recours à la Trousse à projets (financement participatif)**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S3-02 : Voyages scolaires : Financement participatif pour le projet Défi solaire Occitanie => TOULOUSE  
Sur propositions du chef d'établissement adjoint, le conseil d'administration autorise également le chef d'établissement à recourir au financement participatif par le site "Trousse à projet" et d'accepter la liste des donataires.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0



0791029P  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI  
37 BOULEVARD LESCURE  
79302 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549743311

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 26  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 22  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/01/2019  
Réuni le : 07/02/2019  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

S3-09 : Mutualisation de a gestion des payes des personnels employés par les EPLE :  
Sur proposition du proviseur adjoint, le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention de prestation de services pour la mutualisation des payes des personnels employés par les EPLE avec le Lycée mutualisateur, le lycée Maurice GENEVOIX à Bressuire.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0791029P  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI  
37 BOULEVARD LESCURE  
79302 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549743311

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Vœu sur la coloration des postes

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 23  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 22  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 15/01/2019  
Réuni le : 07/02/2019  
Sous la présidence de : Eric Guerineau  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration propose le vote d'un vœu**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

S3-06 : Vœu sur la coloration des postes (DGH RS2019)  
A la demande des enseignants membres du conseil d'administration, le proviseur adjoint propose le vote d'un vœu d'une répartition de services ne supprimant aucun des deux postes (Maths Sciences et Lettres Histoire) mais ne respectant pas le quota HP et HSA demandé par les services du rectorat.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	14
Pour :	11
Contre :	1
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0

0791029P  
ACADEMIE DE POITIERS  
LYCEE PROFESSIONNEL LEONARD DE VINCI  
37 BOULEVARD LESCURE  
79302 BRESSUIRE CEDEX  
Tel : 0549743311

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3  
Numéro d'enregistrement : 18  
Année scolaire : 2018-2019  
Nombre de membres du CA : 22  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 15/01/2019

Réuni le : 07/02/2019

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Toulouse , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 2

Libellé de la délibération :

S3-01 : Voyages scolaires : Défi solaire Occitanie => TOULOUSE

Sur propositions du chef d'établissement adjoint, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire (cf. document joint). La participation des familles s'élève à 189,86 € / élève.

Il autorise également le chef d'établissement à signer les contrats et conventions et à recevoir les dons inhérents à ces projets.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0